

# RASSEMBLEMENT POUR LE DROIT À L'HÉBERGEMENT

**MARDI 19 MAI  
17H30  
PLACE GUICHARD, LYON 3**



**CONTRE LES NOUVEAUX  
CONTRATS D'HÉBERGEMENT  
DE TROIS MOIS**

**— LA LUTTE PAIE. ELLE NE SE FERA PAS SANS TOI —**



La préfecture du Rhône, via la DDETS, a imposé aux structures d'hébergement d'urgence la mise en place de contrats de 3 mois renouvelables pour les personnes hébergées.

Pour entrer en hébergement d'urgence, des critères de vulnérabilité existent déjà comme avoir un enfant de moins d'un an ou une pathologie grave, entre autres.

A présent, ces mêmes critères s'appliquent aussi au renouvellement. Le maintien en hébergement dépend de l'évaluation de ta vulnérabilité et de l'avancée de ton projet d'accompagnement personnalisé.

---

**Les critères de vulnérabilité sont déjà un filtre d'entrée en hébergement. Nous refusons qu'ils deviennent un motif de mise en concurrence pour le maintien.**

---

## CONCRÈTEMENT ?

### Tu es hébergé.e en Centre d'Hébergement d'Urgence ?

Tous les 3 mois, tu dois prouver que tu es encore "vulnérable". Ton enfant a grandi, ta santé s'améliore ? On peut te demander de partir sans te proposer d'autre place.

Ton suivi social devient un critère d'évaluation : si tu n'atteins pas les objectifs fixés, ton contrat peut ne pas être renouvelé.

Une fois par an, tes informations personnelles sont envoyées à la Préfecture, de façon anonyme : handicap, santé, situation administrative en cours, etc. Si la Préfecture le veut, elle peut demander ton identité précise.

### Tu es travailleur.euse social.e ?

On te demande d'évaluer la vulnérabilité des personnes que tu accompagnes, celles avec qui tu construis une relation de confiance. Tu peux être questionné.e à chaque échéance. Tes écrits et tes entretiens confidentiels remontent chaque année à la DDETS, qui peut lever l'anonymat sur les situations.

Tu devras rédiger des projets d'accompagnement sur 3 mois dont les résultats conditionneront le maintien en structure ou le retour à la rue.

Ta charge de travail explose, comme ton exposition aux risques psychosociaux.

**Cette lutte nous concerne tous.tes. Un emploi perdu, une séparation, un accident : personne n'est à l'abri.**

La loi est pourtant claire : l'hébergement doit être inconditionnel et continu. Ce sont des droits fondamentaux et ils ne sont pas négociables. Derrière ces contrats de 3 mois, c'est une vision de société qu'on nous impose : un toit qui se mérite, des personnes mises en concurrence pour garder une place. Ce choix est politique. Nous le refusons.

**— ON NE TRIE PAS LA MISÈRE, ON LA COMBAT —**



Collectifhebergementendanger



Collectif Hébergement.en danger



@CollectifHED



collectifhebergementendanger@gmail.com